

OFFICE OF
THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER



BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

**Présentation au Comité permanent des
opérations gouvernementales et des
prévisions budgétaires (OGGO)**
Étude : Gel des enveloppes budgétaires ministérielles et des
opérations gouvernementales

Le 12 avril 2010

Kevin Page

Directeur parlementaire du budget

Enjeu

- Les parlementaires disposent-ils, à des fins décisionnelles, de l'information leur permettant d'assurer la surveillance parlementaire à l'égard du gel proposé du budget de fonctionnement?
 - Dans le budget 2010, on propose de limiter les dépenses consacrées aux opérations :
 - En 2010-2011, les budgets des ministères ne bénéficieront d'aucune augmentation afin de financer l'augmentation de 1,5 % des salaires annuels, ce qui demandera une réaffectation à partir des budgets de fonctionnement.
 - En 2011-2012 et 2012-2013, les budgets de fonctionnement des ministères votés par le Parlement seront gelés aux niveaux de 2010-2011.
- Le DPB doit fournir au comité le soutien analytique lui permettant d'exercer sa fonction de surveillance, ce qui pourrait également comprendre des économies sur le plan administratif et des examens stratégiques à la grandeur du GC.

Principaux facteurs

- Les mesures de restriction prévues dans le budget 2010 sont mal définies.
 - Manque d'information sur le niveau de référence des dépenses prévues (aucune répartition selon les ministères).
 - Aucune stratégie n'a encore été présentée (mesures généralisées ou ciblées).
- Le Parlement doit pouvoir compter sur une information structurée afin d'examiner les risques et les impacts des mesures de restriction.

Soutien analytique du DPB au Comité

- Évaluation des risques et des impacts :

Finances	Prestation des services
Risque au niveau de la réalisation des objectifs financiers.	Risques et impacts sur les niveaux de service (comme la rapidité, la qualité et les coûts).
Ces économies sont-elles réalisables?	
Y a-t-il des pressions financières en aval (comme des reports de coûts)?	Risques et impacts au niveau de la capacité des services (comme les ÉTP, les méthodes, les immobilisations).

Information nécessaire afin de pouvoir examiner les dépenses de fonctionnement

Finances	Prestation des services
Cadre financier prévu et niveaux de référence annuels du ministère (historiques et projetés).	Stratégies des ministères afin d'économiser.
Autorisations votées périmées (historiques et projetées) en rapport avec le cadre financier prévu et les dépenses ministérielles.	Normes en matière de niveaux de service (avant et après) attribuables au gel du budget.
	Coûts entiers par activité de programme et secteurs d'activités majeurs (comme la structure des coûts – ÉTP, services professionnels, projets d'immobilisations).

Prochaines étapes suggérées

- Le DPB doit pouvoir compter sur l'appui du comité afin d'obtenir l'information permettant à ses membres de prendre des décisions éclairées.
 - Les demandes précédentes d'information comparable ont été rejetées.
- Automne 2010 : Évaluation, par le DPB, des risques et de l'impact des économies réalisées en 2010-2011.
- Avant le budget 2011 : Évaluation, par le DPB, des risques et de l'impact des économies futures.